

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 16 Mars 2021



EXTRAIT N° 2021.00066 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 16
↪ présents : 14
↪ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 10 Mars 2021

Secrétaire de séance :

Céline Girard

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE,
Mme Céline GIRARD, Mme Céline PAILLARD,

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST, M. Xavier PERRIN

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Service commun - Direction des systèmes d'information – Avenant n°9 à la Convention de service commun entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire - Annexe 1.1- Modification et substitution - Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 16 Mars 2021**

Commission : Commission Ressources humaines

Objet : Personnel - Service commun - Direction des systèmes d'information – Avenant n°9 à la Convention de service commun entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire - Annexe 1.1- Modification et substitution - Approbation et autorisation de signature

Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,

Expose,

Par convention signée le 17 octobre 2017, la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE ont convenu notamment de la mise en place d'un service commun pour la Direction des systèmes d'information.

Dans un souci de bonne gestion ce service commun a été positionné au niveau de la Ville de Saint-Nazaire.

Au vu du bilan très positif des années écoulées et afin de poursuivre la mise en œuvre du schéma de mutualisation approuvé le 13 décembre 2016, il est envisagé de poursuivre cette expérience.

Le coût du service a également été réévalué afin de tenir compte des évolutions financières de l'intervention de la Direction des systèmes d'information.

Il y a donc lieu de modifier et de substituer l'annexe 1 Direction des systèmes d'information de cette convention en date du 17 octobre 2017.

Les Comités Techniques de chacune des entités ont été consultés le 10 décembre 2020 pour la CARENE et le 17 février 2021 pour la Ville de Saint-Nazaire et ont rendu un avis favorable à ces modifications.

Tel est l'objet de cet avenant à la convention de service commun en date du 17 octobre 2017.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'avenant n°9 à la convention du 17 octobre 2017 modifiant et substituant l'annexe 1.1 relatif aux conditions financières de la Direction des systèmes d'information à intervenir avec la Ville de Saint-Nazaire,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout acte en découlant.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales